

ISSN : (en cours)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 16

ANNEE 2004

Edition du 26 avril 2004

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
Séance du 15 mars 2004.....	3
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2003	3
Compte de gestion 2003.....	3
Compte administratif 2003.....	3
Nomenclature M61	3
Vacations SPV	4
Désignation des membres de la commission de recensement	4
Transformations, créations et suppressions de postes	4
Régime indemnitaire	5
Autorisation de marchés.....	5
Transports inter-hospitaliers à la demande du SAMU	5
Mission d'assistance technique (administration et exploitation de systèmes et réseaux)	5
Séance du 16 avril 2004	5
Election du président.....	6
Election des 3 vice-présidents.....	6
Election des membres du bureau.....	6
Délégation d'attributions du conseil d'administration au président	7
Délégation des attributions du conseil d'administration au bureau	7
Règlement intérieur du conseil d'administration.....	8
Composition de la commission d'appel d'offres.....	8
Composition des commissions du SDIS	8
Composition de la commission de réforme	9
Désignation des membres du conseil d'administration participant aux CAP.....	9
Désignation des membres du conseil d'administration participant au CTP et au CCDSPPV.....	9
Indemnité de fonction du président et des vice-présidents	10
Indemnité de conseil allouée à M. le payeur départemental.....	10
BUREAU	11
Séance du 6 février 2004	11
Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2003.....	11
Marché 2003.007 – lot 2 – Avenant n° 2 – Fourniture de matériel et services micro-informatiques – Logiciels de réseaux et bureautique.....	11
Marché 2003.005 – lots 1 et 3 – Marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux – Fourniture de véhicules légers de liaison et reprises de véhicules.....	11
Marché 2003.005 – lots 2 et 4 – Avenant.....	11
Marché 2003.006 – Appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériel de transmission	11
Remboursement des dépenses CPI – Syndicat de St Laurent la Gâtine / Croisilles	12
Conventions à caractère opérationnel.....	12
Incendies volontaires sur le canton d'Anet – Constitution de partie civile.....	12
Incident sur intervention le 13 janvier 2004 – Constitution de partie civile	12
Bail pour la location d'un appartement auprès de l'agence immobilière CHAPET	12
Vacations/Gardes CSP - Inversion des taux « Nuit et Jour »	13
Séance du 20 février 2004	13
Marché n° 2003.011 et marché n° 2003.010 lot 2 – Autorisation de marchés négociés suite à appels d'offres ouverts infructueux	13
Séance du 8 mars 2004.....	13
Approbation du procès-verbal du 6 février 2004.....	13
Approbation du procès-verbal du 20 février 2004.....	13
Gestion des vacations : consultations juridiques	13
Information sur les résultats des contentieux	13
Location d'un appartement auprès de M. Hareau Michel	14
Utilisateurs d'attentes téléphoniques.....	14
Convention relative à l'utilisation d'un terrain pour conduite de véhicules hors chemin.....	14
Assurances	14
Gestion des vacations. Autorisation d'intenter une action en justice	14
Marché 2003-10 – Appel d'offres ouvert pour la fourniture de 16 camions citernes feux de forêts moyens – Lot 1 « équipements »	14
Marché 2003-12 – Appel d'offres ouvert pour la fourniture de 2 fourgons tôlés pour aménagement en véhicules plongeurs.....	14
Reconduction du marché 2002.016 et avenant.....	14
Séance du 5 avril 2004	15
Approbation du procès-verbal du 8 mars 2004	15
Résiliation de bail et nouveau contrat de location	15
Déplacements au congrès national des sapeurs pompiers de France du 15 au 18 septembre 2004.	15

Marché 2003.10 – Appel d’offres ouvert pour la fourniture de 16 CCFFM – lot 1 « équipements » - Marché négocié pour le lot 2 « châssis ».....	15
Marché 2003.11 – Marché négocié suite à appel d’offres ouvert infructueux pour la fourniture d’une échelle pivotante automatique 24 m (EPA 24m).....	15
Déplacements à l’étranger.....	16
Mise à disposition d’un formateur dans le cadre d’une formation en Tunisie.....	16
ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET	17
Arrêté n° 2003-929 du 19 décembre 2003 : Dissolution du CPI de Varize.....	17
Arrêté n° 2003-1141 du 9 décembre 2003 : Création du CI de Faverolles - Modificatif.....	17
Arrêté n° 2003-1238 du 30 décembre 2003 : Création du CI de Varize.....	17
Arrêté n° 2004-69 du 22 janvier 2004 : Composition du GRIMP28 – Année 2004.....	17
Arrêté n° 2004-70 du 22 janvier 2004 : Equipes cynotechniques 2004.....	18
Arrêté n° 2004-71 du 22 janvier 2004 : Plongeurs – Année 2004.....	18
Chefs d’unité :	18
Arrêté n° 2004-86 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Fains la Folie.....	18
Arrêté n° 2004-87 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Bullou.....	19
Arrêté n° 2004-89 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Mézières au Perche.....	19
Arrêté n° 2004-90 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Yèvres.....	19
Arrêté n° 2004-91 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Bazoches en Dunois.....	19
Arrêté n° 2004-92 du 28 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Saint-Hilaire sur Yerre.....	19
Arrêté n° 2004-93 du 28 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Montigny le Chartif.....	19
Arrêté n° 2004-94 du 28 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Vieuvicq – Modificatif.....	19
Arrêté n° 2004-270 du 24 février 2004 : Fusion du CPI de Fains la Folie avec le CI de Viabon.....	19
Arrêté n° 2004-274 du 25 février 2004 : Fusion du CPI de Mézières au Perche avec le CI de Saint-Avit les Guespières.....	20
Arrêté n° 2004-276 du 25 février 2004 : Création du CI de Montigny le Chartif.....	20
Arrêté n° 2004-277 du 25 février 2004 : Fusion du CPI de la Bazoche en Dunois avec le CI de Varize.....	20
Arrêté n° 2004-289 du 5 mars 2004 : Fusion du CPI de Vitray en Beauce avec le CI du Gault Saint-Denis.....	20
Arrêté n° 2004-290 du 5 mars 2004 : Fusion du CPI de Vieuvicq avec le CI de Saint-Avit les Guespières.....	20
Arrêté n° 2004-293 du 5 mars 2004 : Création du CI de Saint-Hilaire sur Yerre.....	20
Arrêté n° 2004-272 du 25 février 2004 : Dissolution du CPI de Baigneaux.....	21
Arrêté n° 2004-273 du 25 février 2004 : Dissolution du CPI de Tillay le Péneux.....	21
Arrêté n° 2004-332 du 16 mars 2004 : Création du CI de Baigneaux.....	21
Arrêté n° 2004-333 du 16 mars 2004 : Dissolution du CPI de Guillonville.....	21
Arrêté n° 2004-354 du 24 mars 2004 : Fusion du CPI de Yèvres avec le CS de Brou.....	21
Arrêté n° 2004-375 du 31 mars 2004 : Fusion du CPI de Tillay le Péneux avec le CI de Baigneaux.....	21
Arrêté n° 2004-378 du 31 mars 2004 : Fusion du CPI de Guillonville avec le CS d’Orgères en Beauce.....	22
ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT	23
Arrêté n° 2004-137 du 12 février 2004 : Changement de grade.....	23
Arrêté n° 2004-158 du 12 février 2004 : Changement de grade.....	23
ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MONSIEUR LE PRESIDENT	24
Arrêté n° 2003-1456 du 16 décembre 2003 : Fin de fonctions.....	24
Arrêté n° 2003-1457 du 31 décembre 2003 : Résiliation d’engagement.....	24
Arrêté n° 2004-84 du 28 janvier 2004 : Nomination du chef de centre du CI de Le Thieulin.....	24
Arrêté n° 2004-102 du 11 février 2004 : Nomination par intérim du chef de centre du CI de La Bazoche Gouët.....	24
Arrêté n° B-2004-116 du 17 février 2004 : Recrutement d’un sapeur pompier professionnel.....	24
Arrêté n° 2004-211 du 12 février 2004 : Changement de grade.....	24
Arrêté n° 2004-212 du 12 février 2004 : Changement de grade.....	24
Arrêté n° 2004-213 du 12 février 2004 : Changement de grade.....	25
Arrêté n° 2004-214 du 12 février 2004 : Changement de grade.....	25
Arrêté n° 2004-215 du 12 février 2004 : Changement de grade.....	25
Arrêté n° 2004-242 du 26 février 2004 : Nomination du chef de centre du CI de Saint-Avit les Guespières.....	25
Arrêté n° 2004-243 du 26 février 2004 : Nomination du chef de centre du CI de Faverolles.....	25
Arrêté n° 2004-244 du 26 février 2004 : Résiliation d’engagement.....	25
Arrêté n° 2004-245 du 26 février 2004 : Résiliation d’engagement.....	25
Arrêté n° 2004-267 du 10 mars 2004 : Changement de grade.....	26
Arrêté n° 2004-284 du 15 mars 2004 : Nomination du chef du CI de Montigny le Chartif.....	26
Arrêté n° 2004-288 du 11 mars 2004 : Changement de grade.....	26
Arrêté n° 2004-346 du 29 mars 2004 : Régularisation.....	26
Arrêté n° 2004-362 du 6 avril 2004 : Résiliation d’engagement.....	26
Arrêté n° 2004-434 du 15 avril 2004 : Nomination du chef du CI de Viabon. Régularisation.....	26
Arrêté n° 2004-435 du 20 avril 2004 : Nomination du chef du CS de Saint-Rémy sur Avre.....	26
Arrêté n° 2004-436 du 20 avril 2004 : Nomination du chef du CS d’Anet.....	27
Arrêté n° 2004-437 du 20 avril 2004 : Nomination du chef du CI de Fresnay l’Evêque.....	27
ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MADAME OU MONSIEUR LE MAIRE	28
Arrêté n° 2004-97 du 4 février 2004 : Radiation des contrôles.....	28
Arrêté n° 2004-336 du 29 mars 2004 : Radiation des contrôles.....	28

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2004

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 mars 2004 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Madame BILLARAND-DAUPHIN, messieurs DE MONTGOLFIER, BONISSOL, DUSSUTOIR, FAUVE, FRARD, GORGES, HUWART, LEBLOND, LETHUILLER, RENARD, RUHLMANN, SIRDEY, TEROUINARD.

Monsieur JAULNEAU donne pouvoir à monsieur FAUVE,

Monsieur CORNU donne pouvoir à monsieur FAVRAT,

Monsieur VELLA donne pouvoir à monsieur DE MONTGOLFIER.

Etaient présents avec voix consultative :

Colonel PARIS, médecin lieutenant-colonel SERRANO, commandant DOUVILLE, capitaine NICOLAS, lieutenant EGASSE.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, régulièrement convoquée, en date du 11 mars 2004,

vu l'avis favorable du comité technique paritaire, régulièrement convoqué, en date du 11 mars 2004,

vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires, régulièrement convoqué, en date du 11 mars 2004,

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2003

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2003.

--ooOoo--

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 mars 2004 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Madame BILLARAND-DAUPHIN, messieurs DE MONTGOLFIER, HAMEL, BONISSOL, DUSSUTOIR, FAUVE, FRARD, GORGES, HUWART, LEBLOND, LETHUILLER, RENARD, RUHLMANN, SIRDEY, TEROUINARD.

Monsieur JAULNEAU donne pouvoir à monsieur FAUVE,

Monsieur CORNU donne pouvoir à monsieur FAVRAT,

Monsieur VELLA donne pouvoir à monsieur DE MONTGOLFIER.

Etaient présents avec voix consultative :

Colonel PARIS, médecin lieutenant-colonel SERRANO, commandant DOUVILLE, capitaine NICOLAS, lieutenant EGASSE.

--ooOoo--

Compte de gestion 2003

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a entendu, débattu et arrêté le compte de gestion 2003 du receveur, qui est conforme au compte administratif 2003 du SDIS.

Compte administratif 2003

Sous la présidence de monsieur RENARD et en l'absence de monsieur FAVRAT, le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le compte administratif 2003 qui fait ressortir, avant intégration des restes à réaliser, les excédents suivants :

- section d'investissement : 4 062 902,82 €
- section de fonctionnement : 1 996 320,37 €.

Nomenclature M61

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des modifications apportées par le SDIS relatives aux inadéquations des lignes budgétaires entre la version provisoire et la version définitive de la M61 du budget primitif 2004 détectées lors de la transmission du plan de comptes au payeur départemental.

Vacations SPV

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la remise gracieuse totale des titres émis à l'encontre des sapeurs pompiers volontaires sur le budget 2003, pour un montant de 112 374,87 €, suite aux « trop perçus » pour un montant de 112 389,29 € des vacations sur la période de janvier 2002 à août 2003 (l'écart s'explique par le décès d'un SPV). La régularisation de cette écriture interviendra lors du vote du budget supplémentaire.

Désignation des membres de la commission de recensement

Le conseil d'administration, à l'unanimité, procède à la désignation des deux représentants des deux collèges, soit 2 maires et 2 représentants d'EPCI, en vue du dépouillement des votes aux élections des membres de la CATSIS et du CCDSVP du 8 avril 2004 .

Ces représentants sont :

- Monsieur HAMEL, représentant d'EPCI,
- Monsieur SIRDEY, représentant d'EPCI,
- Monsieur BONISSOL, maire,
- Monsieur LEBLOND, maire.

Transformations, créations et suppressions de postes

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Autorise, au 1^{er} janvier 2004 :
 - la suppression d'un poste d'agent technique,
 - la création d'un poste d'agent technique qualifié.
 - la suppression de deux postes d'agents administratifs,
 - la création de deux postes d'agents administratifs qualifiés.
 - la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
 - la suppression d'un poste de rédacteur,
 - la création d'un poste de rédacteur principal.
- Autorise, suite aux créations d'emplois et aux commissions de recrutement :
 - la suppression d'un poste d'agent d'entretien,
 - la création d'un poste d'agent technique.
- Autorise le recrutement d'un agent du niveau de catégorie A, sur la grille correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal, par contrat pour une durée de 3 ans (en application de l'article 3 – alinéa 3 – de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 4 – alinéa 2 – de la loi 84-16 du 11 janvier 1984). Cet agent bénéficiera du régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs principaux.
- Se prononce sur le remplacement anticipé d'un sapeur pompier professionnel affecté au CSP de Châteaudun, en arrêt de travail depuis le 30 juin 2003, placé en congé de longue maladie, cet agent souhaitant prendre sa retraite à l'issue de ce congé de longue maladie, et autorise la création d'un poste de sapeur pompier professionnel de 2^{ème} classe, étant entendu que ce poste sera supprimé au départ en retraite de cet agent. Cette création de poste n'aura pas d'incidence financière, le traitement de l'agent placé en congé de longue maladie étant pris en charge par l'assurance du SDIS.
- Autorise, à compter de la parution de la liste d'aptitude :
 - la suppression de trois postes d'agents administratifs,
 - la création de trois postes d'adjoints administratifs, trois agents ayant été reçus au concours d'adjoint administratif, session 2004.
- Se prononce sur le remplacement anticipé d'un sapeur pompier professionnel affecté au CSP de Châteaudun, en arrêt de travail depuis mars 2003, placé en congé de longue maladie, et autorise la création d'un poste de sapeur pompier professionnel de 2^{ème} classe. Cette création de poste n'aura pas d'incidence financière, le traitement de l'agent placé en congé de longue maladie étant pris en charge par l'assurance du SDIS.
- Autorise, suite à la commission de recrutement du 11 mars dernier :
 - la suppression d'un poste de rédacteur,
 - la création d'un poste d'attaché, pour le groupement des ressources humaines « service école départementale ».

Régime indemnitaire

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise la création de la catégorie de responsabilité de « chef de service d'un groupement » à 20% dans le grade de commandant, suite à la promotion d'un capitaine possédant une indemnité de chef de service égale à 23%, adjoint au chef du CSP, au grade de commandant.
- approuve les substitutions suivantes, suite à la parution du décret modificatif n° 2003-1024 du 27 octobre 2003 :

Les anciennes appellations	par :
Ingénieur subdivisionnaire	Ingénieur
Ingénieur en chef	Ingénieur principal
Ingénieur en chef de 1 ^{ère} catégorie de 2 ^{ème} classe jusqu'au 6 ^{ème} échelon	Ingénieur en chef de classe normale Jusqu'au 5 ^{ème} échelon
Ingénieur en chef de 1 ^{ère} catégorie de 2 ^{ème} classe au 7 ^{ème} et 8 ^{ème} échelons	Ingénieur en chef de classe normale à partir du 6 ^{ème} échelon
Ingénieur en chef de 1 ^{ère} catégorie de 1 ^{ère} classe	grade supprimé
Ingénieur en chef de 1 ^{ère} catégorie hors classe	Ingénieur en chef classe exceptionnelle

Autorisation de marchés

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à lancer deux appels d'offres pour la fourniture respective :

- d'un aménagement pour un véhicule atelier radio,
- d'un aménagement pour deux véhicules plongeurs,

Les montants estimés de ces deux marchés sont déjà inscrits dans l'enveloppe budgétaire de l'exercice 2004.

Transports inter-hospitaliers à la demande du SAMU

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 01/04/2004, le forfait des transports inter-hospitaliers effectués à la demande du SAMU à hauteur de :

- 1 050,00 € pour 1 TIH intra départemental,
- 1 800,00 € pour 1 TIH hors département.

Mission d'assistance technique (administration et exploitation de systèmes et réseaux)

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer avec la société TIBCO – Télécom-Réseau, pour 3 mois, un marché intérimaire dans le cadre d'une procédure adaptée en application des dispositions du décret 2004-15 du 7 janvier 2004 dont le texte est joint en annexe, le marché d'assistance technique notifié le 10 avril 2001 à cette société arrivant à expiration le 9 avril prochain.

Séance du 16 avril 2004

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2004 à 14h30, au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir – 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Robert RIOS CASTRO, doyen d'âge de l'assemblée.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames BILLARAND-DAUPHIN, SANTERRE.

Messieurs BOISARD, BONISSOL, CHEVALLIER, DE MONTGOLFIER, FAUVE, FAVRAT, FRARD, GIGON, GORGES, HUWART, JAULNEAU, LETHUILLIER, PERROT, RIOS CASTRO, RUHLMANN, SIRDEY, TEROUINARD.

Monsieur VELLA donne pouvoir à M. TEROUINARD

Monsieur VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

Etaient présents avec voix consultative :

Colonel PARIS, médecin lieutenant-colonel SERRANO, lieutenant ALEXANDRE, lieutenant EGASSE, sergent CHERON, adjudant-chef CUISSARD.

Membre de droit :

Monsieur le préfet d'Eure et Loir représenté par M. POUGET, directeur de cabinet.

Election du président

Réunis sous la présidence du doyen d'âge, M. Robert RIOS CASTRO, il a été procédé à l'élection du président, le secrétariat étant assuré par M. Albéric de MONTGOLFIER.

Le vote a eu lieu à mains-levées.

Candidat : M. FAVRAT

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Abstention : 1

Voix pour M. FAVRAT : 19

M. Claude FAVRAT est élu président du conseil d'administration du SDIS.

Election des 3 vice-présidents

Sous la présidence de M. Claude FAVRAT nouvellement élu, il a été procédé à l'élection des vice-présidents, le secrétariat étant assuré par M. de MONTGOLFIER.

Premier vice-président :

Candidat : M. de MONTGOLFIER

Le vote a eu lieu à mains-levées.

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Voix pour M. de MONTGOLFIER : 19

Abstention : 1

M. Albéric de MONTGOLFIER est élu premier vice-président du conseil d'administration du SDIS.

Deuxième vice-président :

Candidate : Mme BILLARAND-DAUPHIN

Le vote a eu lieu à mains-levées.

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Voix pour Mme BILLARAND-DAUPHIN : 19

Abstention : 1

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN est élue 2^{ème} vice-présidente du conseil d'administration du SDIS.

Troisième vice-président :

Candidats : Messieurs JAULNEAU et SIRDEY

Le vote a eu lieu à bulletins secrets.

Votants : 22 (20 + 2 pouvoirs)

Suffrages exprimés : 22

Bulletins blancs : 0

Voix pour M. JAULNEAU : 20

Voix pour M. SIRDEY : 2

M. Jacky JAULNEAU est élu 3^{ème} vice-président du conseil d'administration du SDIS.

Election des membres du bureau

Le conseil d'administration fixe à un le nombre de membre supplémentaire afin de constituer le bureau du conseil d'administration du SDIS.

Sous la présidence de M. Claude FAVRAT nouvellement élu, il a été procédé à l'élection du membre supplémentaire du bureau, le secrétariat était assuré par M. Albéric de MONTGOLFIER.

Candidats : Messieurs GORGES et SIRDEY

Le vote a eu lieu à bulletins secrets.

Votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Voix pour M. GORGES : 11

Voix pour M. SIRDEY : 11

M. GORGES a retiré sa candidature avant le deuxième tour du scrutin. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Le vote a eu lieu à mains-levées.

M. Jean-Pierre SIRDEY est élu membre du bureau du conseil d'administration du SDIS à l'unanimité, moins une abstention.

Le bureau du conseil d'administration du SDIS est donc constitué par :

- M. Claude FAVRAT, président
- M. Albéric de MONTGOLFIER, 1^{er} vice-président
- Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN, 2^{ème} vice-présidente
- M. Jacky JAULNEAU, 3^{ème} vice-président
- M. Jean-Pierre SIRDEY, membre.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2004 à 14h30, au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir – 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames BILLARAND-DAUPHIN, SANTERRE.

Messieurs BOISARD, BONISSOL, CHEVALLIER, DE MONTGOLFIER, FAUVE, FAVRAT, FRARD, GIGON, HUWART, JAULNEAU, LETHUILLIER, PERROT, RIOS CASTRO, RUHLMANN, SIRDEY, TEROUINARD.

Monsieur VELLA donne pouvoir à M. TEROUINARD

Monsieur VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

Etaient présents avec voix consultative :

Colonel PARIS, médecin lieutenant-colonel SERRANO, lieutenant ALEXANDRE, lieutenant EGASSE, sergent CHERON, adjudant-chef CUISSARD.

Membre de droit :

Monsieur le préfet d'Eure et Loir représenté par M. POUGET, directeur de cabinet.

--ooOoo--

Délégation d'attributions du conseil d'administration au président

Le conseil d'administration, à l'unanimité, donne délégation au président pour prendre ou arrêter toutes les décisions dans les domaines suivants :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services visés à l'article 28.1 du code des marchés publics (décret n°2004-15 du 7 janvier 2004),
- la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation des emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget,
- la constitution de partie civile pour les affaires jugées en citation directe au parquet ou en comparution immédiate, à demander des dommages et intérêts et cela pour la durée de son mandat ou tant que cette délibération ne sera pas rapportée. Cette constitution de partie civile sera régularisée par le bureau au jour de la décision du président.

Délégation des attributions du conseil d'administration au bureau

Le conseil d'administration, à l'unanimité, délègue au bureau les compétences énumérées ci-dessous :

➤ Contentieux :

- décision des actions à intenter en justice, tant en demande qu'en défense et notamment de se constituer partie civile, exercice de toutes les voies de recours, possibilité de demander des dommages et intérêts
- modalités de règlement amiable des litiges
- informations sur les résultats des contentieux
- désignation des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, et règlement de leurs frais et honoraires

➤ Gestion du personnel :

- ouverture des concours de sapeurs pompiers professionnels de 2^{ème} classe
- gestion des contractuels : signature des contrats, renouvellement des contrats, avenants aux contrats
- action sociale : vote des dispositions d'aide sociale en faveur des agents du SDIS

- Passation des marchés, contrats et conventions relevant de la compétence du SDIS :
 - choix des procédures de passation et autorisation de signature des marchés publics formalisés, étant précisé que l'autorisation de lancement relève de la compétence du conseil d'administration
 - autorisation de signature des avenants aux marchés publics formalisés et décisions de poursuivre
 - aménagement de pénalités de retard dans le cadre d'un marché public formalisé
 - signature des baux de location de logements concédés par nécessité absolue de service et tous les actes y afférents
 - signature des conventions et des actes de toute nature ainsi que leurs avenants relatifs à des prestations de service (assurances, conseil, audit...)
- Finances :
 - administrateurs du SDIS : formation, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat
 - décision des remises gracieuses de dette dans la limite d'un montant unitaire plafond de 200 €
- Divers :
 - décision sur toute question relative aux corps de première intervention, intégration, fusion, désaffectation, changement d'affectation, ou au transfert des biens personnels meubles et immeubles
 - état des matériels à sortir de l'actif
 - donation de matériels sortis de l'actif à des associations ou autres organismes
 - vente de matériel réformé
 - attribution des véhicules de fonction et de service

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur joint en annexe.

Composition de la commission d'appel d'offres

Le conseil d'administration à l'unanimité, a désigné les membres de la commission d'appel d'offres

- le président : M. Claude FAVRAT
- son représentant : M. Albéric de MONTGOLFIER

Les membres :

- titulaires :
 - Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
 - M. Jean-Pierre SIRDEY
- suppléants :
 - M. Dominique LEBLOND
 - M. Hubert HERIOT

Composition des commissions du SDIS

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la composition des commissions suivantes du SDIS :

Commission des finances :

Le conseil d'administration a fixé à 7 le nombre de représentants de la commission des finances, soit les membres du bureau élargi de 2 membres :

- M. Claude FAVRAT
- M. Albéric de MONTGOLFIER
- Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
- M. Jacky JAULNEAU
- M. Jean-Pierre SIRDEY
- M. Daniel FRARD
- M. Michel LETHUILLIER

Le vote a eu lieu à mains-levées.

Commission sur la programmation immobilière :

Le conseil d'administration a fixé à 6 le nombre de représentants de la commission sur la programmation immobilière, soit le bureau élargi à 1 membre :

- M. Claude FAVRAT
- M. Albéric de MONTGOLFIER
- Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
- M. Jacky JAULNEAU
- M. Jean-Pierre SIRDEY
- M. Claude TEROUINARD.

Composition de la commission de réforme

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a désigné les membres suivants pour siéger aux deux commissions de réforme :

CDR pour les agents des filières non sapeurs pompiers (ATS et transmissions) :

- titulaires :
 - M. Dominique LEBLOND
 - Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
- suppléants :
 - M. Claude FAVRAT
 - M. Claude TEROUINARD

CDR pour les sapeurs pompiers professionnels :

- titulaires :
 - M. Dominique LEBLOND
 - Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
- suppléants :
 - M. Claude FAVRAT
 - M. Claude TEROUINARD

CDR pour les sapeurs pompiers volontaires :

- titulaire :
 - M. Dominique LEBLOND
- suppléant :
 - M. Claude FAVRAT

Désignation des membres du conseil d'administration participant aux CAP

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a désigné les membres suivants pour participer aux commissions administratives paritaires :

- titulaires :
 - M. Claude FAVRAT, 1^{er} titulaire
 - Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN, 2^{ème} titulaire
 - M. Dominique LEBLOND, 3^{ème} titulaire
 - M. Jean-Pierre SIRDEY, 4^{ème} titulaire
- suppléants :
 - M. Hubert HERIOT, 1^{er} suppléant
 - M. Michel LETHUILLIER, 2^{ème} suppléant
 - M. Claude TEROUINARD, 3^{ème} suppléant
 - M. Guy VELLA, 4^{ème} suppléant.

Désignation des membres du conseil d'administration participant au CTP et au CCDSVP

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

• a désigné les membres suivants pour siéger au CTP :

- titulaires :
 - M. Claude FAVRAT
 - Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
 - M. Jacky JAULNEAU
- suppléants :
 - M. Dominique LEBLOND
 - M. Michel LETHUILLIER
 - M. Claude TEROUINARD

- a approuvé les membres suivants pour le personnel de direction du SDIS :
 - le directeur départemental du SDIS, titulaire
 - le lieutenant-colonel LORTHIOIS, suppléant
 - le directeur départemental adjoint du SDIS, titulaire
 - le commandant DIEFFENBACHER, suppléant
- **a désigné les membres suivants pour siéger au CCDSPV :**
 - titulaires :
 - M. Claude FAVRAT
 - Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN
 - M. Jacky JAULNEAU
 - M. Jean-Pierre SIRDEY
 - M. Michel BOISARD
 - suppléants :
 - M. Dominique LEBLOND
 - M. Michel LETHUILLIER
 - M. Claude TEROUINARD
 - Mme Brigitte SANTERRE
 - M. Martial CHEVALLIER
- a approuvé les membres suivants pour le personnel de direction du SDIS :
 - le directeur départemental du SDIS, titulaire
 - le lieutenant-colonel LORTHIOIS, suppléant
 - le directeur départemental adjoint du SDIS, titulaire
 - le commandant DIEFFENBACHER, suppléant

Indemnité de fonction du président et des vice-présidents

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve le principe de l'attribution d'indemnités de fonctions aux président et vice-présidents aux taux maxima autorisés,
- autorise le versement d'indemnités de déplacements aux membres du conseil d'administration participant aux séances et aux travaux des commissions du SDIS, dans les conditions fixées par le décret n° 2001-654.

Indemnité de conseil allouée à M. le payeur départemental

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a voté l'attribution d'une indemnité annuelle au payeur départemental, sur la base de calcul correspondant à la somme des dépenses budgétaires des 3 derniers comptes administratifs connus des sections d'investissement et de fonctionnement à l'exception des écritures d'ordre arrondies à l'euro le plus proche.

Pour les 4 premiers millions, une somme forfaitaire de 388,74 € est attribuée et au-delà, un taux de 0,1 pour mille est appliqué.

BUREAU

Séance du 6 février 2004

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 6 février 2004, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Madame BILLARAND-DAUPHIN,
Messieurs de MONTGOLFIER.

Monsieur GORGES, absent excusé, a donné pouvoir à Mr FAVRAT
Monsieur HAMEL, absent excusé

--ooOoo--

Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2003

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 8 décembre 2003.

Marché 2003.007 – lot 2 – Avenant n° 2 – Fourniture de matériel et services micro-informatiques – Logiciels de réseaux et bureautique

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer un avenant en plus-value d'un montant de 3 164,61 € TTC avec la société SCC pour le lot n° 2 du marché n° 2003.007 - fourniture de matériel et services micro-informatiques - logiciels de réseaux et bureautique, la commission d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2004 ayant émis un avis favorable sur ce dossier.

Cet avenant intervient suite au remplacement de la version Publisher 2002, qui n'existe plus, par la version 2003 proposée à un prix supérieur.

Marché 2003.005 – lots 1 et 3 – Marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux – Fourniture de véhicules légers de liaison et reprises de véhicules

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer :

- pour le lot n° 1, un marché avec Lamirault Automobiles pour un montant de 23 857,10 € TTC pour la fourniture de 2 véhicules légers de liaison et de transport de matériel et de 1 800,00 € TTC pour la reprise d'un véhicule Peugeot 205,
- pour le lot n° 3, un marché avec Lamirault Automobiles pour un montant de 24 177,00 € TTC pour la fourniture de 2 véhicules légers de liaison et de commandement et de 900,00 € et 1 000,00 € TTC pour la reprise de 2 véhicules Peugeot 205,

le marché 2003.005 – lots 1 et 3 – marché négocié suite à appel d'offres ouvert ayant été déclaré infructueux.

Marché 2003.005 – lots 2 et 4 – Avenant

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer deux avenants en moins-value, pour les lots 2 et 4 du marché n° 2003.005, la société Lamirault, retenue lors de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2003, n'étant pas en mesure de fournir avant le mois d'avril 2004 la couleur rouge à la norme NFX 08.008, elle propose de série en remplacement une teinte très proche.

Ces moins-values s'élèvent à :

- 390 € TTC par véhicule pour le lot 2,
 - 390 € TTC par véhicule pour le lot 4,
- soit un total de 2 730 € TTC.

Marché 2003.006 – Appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériel de transmission

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer les marchés avec les titulaires suivants retenus par la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2004, sous réserve de la production de leurs attestations fiscales et sociales, pour l'acquisition de matériel de transmission :

Désignation	Fournisseur	Montant Minimum TTC sur 3 ans	Montant Maximum TTC sur 3 ans
LOT N° 1	SIMOCO	92 217.56 €	122 850.00 €
LOT N° 2	ABCOM	295 174.00 €	334 560.00 €
LOT N° 3	SWISSPHONE	37 265.15 €	37 500.00 €

Le cahier des charges a été établi sous la forme d'un marché à bons de commandes d'une durée d'1 an renouvelable 2 fois et décomposé en 3 lots :

N° du lot	Désignation	Quantités		
		Année 2003	Année 2004	Année 2005
1	Fourniture de 60 à 130 émetteurs-récepteurs portatifs dans la bande des 80 MHz	25 à 50	25 à 50	10 à 30
2	Fourniture de 550 à 1000 récepteurs d'ordre dans la gamme des 80 MHz (5 tons CCIR)	200 à 300	200 à 400	150 à 300
3	Fourniture de 60 à 200 récepteurs d'ordre dans la gamme des 173/450 MHz (POCSAG)	20 à 80	20 à 60	20 à 60

Remboursement des dépenses CPI – Syndicat de St Laurent la Gâtine / Croisilles

Le bureau, à l'unanimité, autorise le mandatement de la somme de 1 988,73 € au profit du syndicat de Saint-Laurent la Gâtine / Croisilles, suite au remboursement par ce syndicat de la somme allouée au titre de la convention annuelle de financement 2002, du même montant, l'intégration au SDIS des deux CPI n'ayant pas eu lieu.

Conventions à caractère opérationnel

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer les conventions à caractère opérationnel définissant les missions respectives des sapeurs pompiers et des agents du gaz lors d'interventions communes avec :

- Gaz de France dont le siège est à Paris représenté par M. François MASCLE, directeur du centre EDF/GDF services Chartres Eure et Loir, 43 rue du docteur Maunoury,
- Régie intercommunale d'énergies et services (REGIES), établissement à caractère industriel et commercial représenté par M. Philippe LELONG, directeur, dont le siège est à Lucé 12 rue du président Kennedy,
- GEDIA/Régies municipales de Dreux, établissement public à caractère industriel et commercial représenté par M. Dominique BUREAU, directeur général, dont le siège est au 7 rue des fontaines à Dreux.

Pour information, ces conventions ne présentent aucune incidence financière pour le SDIS.

Incendies volontaires sur le canton d'Anet – Constitution de partie civile

Le bureau, à l'unanimité, autorise monsieur le président à se porter partie civile au procès contre monsieur Sébastien PAWLENKO et à demander des dommages et intérêts en réparation de l'atteinte à l'image des sapeurs pompiers qui a résulté des incendies volontaires dont il aura été reconnu coupable, à hauteur de 10 000 € qui seront reversés à l'oeuvre des pupilles des sapeurs pompiers.

Incident sur intervention le 13 janvier 2004 – Constitution de partie civile

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à se porter partie civile au procès contre l'auteur des menaces qui ont été faites le 13 janvier 2004 lors d'une intervention des sapeurs pompiers sur la commune de Luray et à demander des dommages et intérêts d'un montant de 300 € en faveur de l'oeuvre des pupilles orphelines de sapeurs pompiers.

Bail pour la location d'un appartement auprès de l'agence immobilière CHAPET

Suite au recrutement de monsieur HELOU Didier, officier de sapeurs-pompiers professionnels, le service départemental d'incendie et de secours contracte un bail à compter du 1^{er} mars 2004 pour la location d'un appartement auprès de l'agence immobilière CHAPET.

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer ce bail.

Vacations/Gardes CSP - Inversion des taux « Nuit et Jour »

Après l'examen du rapport expliquant qu'une anomalie inversant le taux des vacations nuit et jour est intervenue dans le traitement des gardes CSP, le bureau décide à l'unanimité de soumettre ce dossier au conseil d'administration du 15 mars prochain.

Séance du 20 février 2004

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 février 2004, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etait présente avec voix délibérative :
Madame BILLARAND-DAUPHIN,

Absents, excusés : Messieurs de MONTGOLFIER, HAMEL, GORGES

--ooOoo--

Marché n° 2003.011 et marché n° 2003.010 lot 2 – Autorisation de marchés négociés suite à appels d'offres ouverts infructueux

Le bureau prend acte de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 11 février 2004, et à l'unanimité, approuve le lancement d'une procédure négociée pour les marchés suivants, déclarés infructueux après un appel d'offres ouvert :

- marché 2003.011 relatif à la fourniture d'une échelle pivotante automatique de 24 m,
- marché 2003.010 – lot n° 2 relatif à la fourniture de 16 châssis poids lourds pour camion citerne feux de forêts moyen.

Séance du 8 mars 2004

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 8 mars 2004, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etait présente avec voix délibérative :
Madame BILLARAND-DAUPHIN,

Absents, excusés : Messieurs de MONTGOLFIER, GORGES, HAMEL.

--ooOoo--

Approbation du procès-verbal du 6 février 2004

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 6 février 2004.

Approbation du procès-verbal du 20 février 2004

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 20 février 2004.

Gestion des vacations : consultations juridiques

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à consulter un ou plusieurs avocats sur la situation juridique du SDIS face aux problèmes soulevés dans la gestion des vacations des sapeurs pompiers volontaires sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 août 2003 via le logiciel SYSTEL et à régler les honoraires y afférents.

Information sur les résultats des contentieux

Le bureau, à l'unanimité, prend acte de l'information qui lui a été faite sur les contentieux du SDIS.

Location d'un appartement auprès de M. Hareau Michel

Le bureau, à l'unanimité, entérine la signature du président concernant un bail pour la location d'un appartement conclu avec monsieur Hareau Michel, suite au recrutement d'un officier de sapeur pompier professionnel.

Utilisateurs d'attentes téléphoniques

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer le contrat à intervenir avec la SCPA (société civile de producteurs associés) pour 14 attentes musicales pour les appels arrivant au CODIS et 30 lignes pour les appels arrivant à la direction au titre de l'année 2004.

Convention relative à l'utilisation d'un terrain pour conduite de véhicules hors chemin

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention à intervenir entre le SDIS et l'association « les chemins de la vallée de l'Eure », sise 2 rue des forgerons – 28240 Le Thieulin en vue de l'utilisation d'un terrain situé lieu-dit « le pont de la brebis » sur la commune du Favril, pour l'entraînement des sapeurs pompiers à la conduite de véhicules hors chemin.

Les conditions financières de mise à disposition du terrain sont les suivantes :

- prix forfaitaire de 1 à 10 véhicules inclus : 20 €/jour (10 € par demi-journée)
- prix forfaitaire à partir de 11 véhicules : 10 €/jour.

Assurances

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer le contrat à intervenir (avenant au contrat du marché ou contrat temporaire) avec le cabinet Huger pour l'assurance des locaux mis à disposition du SDIS par le lycée agricole de la Saussaye lors de la session annuelle de formation en vue de l'obtention du brevet de jeunes sapeurs pompiers du département.

Gestion des vacances. Autorisation d'intenter une action en justice

Le bureau, à l'unanimité :

- autorise le président à intenter une action en justice à l'encontre de la société SYSTEL du fait du non respect de ses obligations dans la conception du logiciel de gestion des vacances,
- décide de confier ce dossier à un avocat compétent dans ce domaine, y compris pour une phase préalable de négociation à l'amiable, et lui régler tous les frais y afférents.

Marché 2003-10 – Appel d'offres ouvert pour la fourniture de 16 camions citernes feux de forêts moyens – Lot 1 « équipements »

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer un marché pour la fourniture de 16 équipements pour camions citernes feux de forêts moyens avec la société SIDES retenue par la commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2004.

Le choix précis de l'équipement dépend du choix du lot 2 « châssis » déclaré infructueux.

Les deux montants proposés par SIDES :

- 727 168,00 € TTC avec option « dévidoir tournant amovible » d'un montant de 6 506,24 € pour les châssis Man/RVI/IVECO

ou

- 794 144,00 € TTC avec option « dévidoir tournant amovible » d'un montant de 6 506,24 € pour le châssis Unimog

sont retenus provisoirement, dans l'attente du choix définitif du châssis.

Marché 2003-12 – Appel d'offres ouvert pour la fourniture de 2 fourgons tôlés pour aménagement en véhicules plongeurs

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer un marché pour la fourniture de 2 fourgons tôlés pour aménagement en véhicules plongeurs avec la société SAUSSEREAU retenue par la commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2004, sous réserve de la production de ses attestations fiscales et sociales, pour un montant de 46 801,87 € avec en outre les options « vitre coulissante » et « vitre fixe » pour un montant de 243,98 €.

Reconduction du marché 2002.016 et avenant

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à reconduire le marché 2002.016 pour un an avec la société AGA Médical et à signer un avenant ne comportant que la clause de livraison régulière du jeudi de chaque semaine, l'organisation de cette société ayant évolué.

Séance du 5 avril 2004

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 avril 2004, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etait présent avec voix délibérative :
Monsieur de MONTGOLFIER.

Etaient absents, excusés :
Madame BILLARAND-DAUPHIN,
Messieurs HAMEL et GORGES.

--ooOoo--

Approbation du procès-verbal du 8 mars 2004

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 8 mars 2004.

Résiliation de bail et nouveau contrat de location

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer un nouveau contrat de location pour le logement d'un officier auprès de l'agence FONCIA à compter du 15 avril 2004, après résiliation du bail du logement occupé actuellement par cet officier.

Déplacements au congrès national des sapeurs pompiers de France du 15 au 18 septembre 2004.

Le bureau, à l'unanimité, autorise l'acquisition par le service des billets d'avion nécessaires aux déplacements successifs du directeur et du directeur adjoint du SDIS se rendant au congrès national des sapeurs pompiers de France qui se déroulera du 15 au 18 septembre 2004 à Montpellier.

Marché 2003.10 – Appel d'offres ouvert pour la fourniture de 16 CCFFM – lot 1 « équipements » - Marché négocié pour le lot 2 « châssis »

Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, la commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2004 avait attribué le marché pour la fourniture de 16 CCFFM, lot 1 (équipements) à SIDES et avait déclaré le lot n° 2 (châssis) infructueux.

La commission d'appel d'offres réunie le 2 avril 2004 dans le cadre du marché négocié suite à appel d'offres infructueux pour le lot n° 2 (châssis) a :

- attribué le lot n° 2 (châssis) à MAN Camion et Bus SA pour un montant de 1 355 515,36 € TTC avec l'option pneumatique pour 15 251,36 € TTC.
- fixé le montant du marché attribué à SIDES pour le lot n° 1 (équipements) à 727 168 € TTC avec option « dévidoir tournant amovible » pour un montant de 6 506,24 € TTC, montants déterminés en fonction du châssis choisi.

Le bureau à l'unanimité :

- approuve les choix des commissions d'appel d'offres des 8 mars et 2 avril 2004,
- autorise le président à signer un marché pour la fourniture de 16 équipements pour camions citernes feux de forêts moyens avec SIDES pour un montant de 727 168 € TTC, avec option « dévidoir tournant amovible » pour un montant de 6 506,24 € TTC,
- autorise le président à signer un marché négocié pour la fourniture de 16 châssis pour camions citernes feux de forêts moyens, avec MAN Camion et Bus SA pour un montant de 1 355 515,36 € TTC avec l'option pneumatique pour 15 251,36 € TTC.

Marché 2003.11 – Marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux pour la fourniture d'une échelle pivotante automatique 24 m (EPA 24m)

Dans le cadre d'une procédure négociée suite à appel d'offres ouvert infructueux, à l'issue des négociations menées avec les différents candidats par la PRM, la commission d'appel d'offres réunie le 2 avril 2004 a décidé d'attribuer le marché pour la fourniture d'une échelle pivotante automatique de 24 m à la société Echelles RIFFAUD SA, pour un montant de 302 588 € TTC, sous réserve de la production de ses attestations fiscales et sociales.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres, et autorise le président à signer un marché pour la fourniture d'une échelle pivotante automatique de 24 m, avec la société Echelles Riffaud SA pour un montant de 302 588 € TTC, sous réserve de la production de ses attestations fiscales et sociales.

Déplacements à l'étranger

Le bureau, à l'unanimité, autorise :

- le déplacement d'un officier en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas, à des dates en cours de définition,
- l'acquisition par le service des billets nécessaires au voyage en Suisse (visite d'installations techniques réalisées par la société Draegger),
- le remboursement à l'intéressé des frais de mission idoines pour les deux autres déplacements (visites d'écoles de sapeurs pompiers équipées par la société Haagen).

Mise à disposition d'un formateur dans le cadre d'une formation en Tunisie

Le bureau, à l'unanimité, autorise la mise à disposition du sergent-chef Closier, moniteur et consultant technique départemental, le SDIS d'Eure et Loir ayant été sollicité par la direction de la défense et de la sécurité civiles pour mettre à disposition un formateur spécialisé en pistage.

Les frais afférents au déplacement et à l'hébergement de l'intéressé seront pris en charge par le pays d'accueil, la Tunisie.

ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET

Arrêté n° 2003-929 du 19 décembre 2003 : Dissolution du CPI de Varize

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de Varize est dissous à compter du 1^{er} décembre 2003.

Article 2 : La commune de Varize reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-1141 du 9 décembre 2003 : Création du CI de Faverolles - Modificatif

Article 1^{er} : Il est créé à compter du 6 octobre 2003, au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir à Faverolles, classé "Centre de première intervention départemental" qui prendra l'appellation de "Centre d'intervention de Faverolles".

Article 2 : Modifiant l'arrêté n°2003-0970 du 23/10/2003 ;

Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de Faverolles intervient sur le territoire communal ainsi que sur celui des Pinthières.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-1238 du 30 décembre 2003 : Création du CI de Varize

Article 1^{er} : Il est créé à compter du 1^{er} décembre 2003, au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir un centre d'incendie et de secours à Varize, classé "centre de première intervention départemental" qui prendra l'appellation de "centre d'intervention de Varize".

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de Varize intervient sur le territoire communal.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-69 du 22 janvier 2004 : Composition du GRIMP28 – Année 2004

Article 1^{er} : Le capitaine Alain LEBE, titulaire de l'unité de valeur IMP 3, est chargé pour l'année 2004 du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (GRIMP 28).

Article 2 : Pour l'année 2004, le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux est composé de :

♦ Conseillers techniques :

- Lieutenant-colonel LORTHIOIS Eric	CSP CHARTRES
- Capitaine LEBE Alain	CSP CHARTRES
- Adjudant-chef ANNE Jean-François	CSP CHARTRES

♦ Chefs d'unité :

- Major KERNIN André	CSP DREUX
- Major GATEAU Frédéric	CSP DREUX
- Adjudant DESNOS Alain	CSP CHARTRES

♦ Sauveteurs :

- Capitaine QUIGNAUX Jean Paul	CSP CHARTRES
- Lieutenant BEAUVAIS Patrick	CSP CHARTRES
- Adjudant-chef LE PRE Yvon	CSP CHARTRES
- Adjudant GUILLEMENT Alain	CSP CHARTRES
- Adjudant CLEBANT Alain	CSP DREUX
- Sergent RABOUILLE Gilles	CSP CHARTRES
- Caporal chef DIAZ Antonio	CSP CHARTRES
- Caporal chef MAHAIT Richard	CSP DREUX
- Caporal EON Richard	CSP CHARTRES
- Caporal MONTES Mickaël	CSP CHARTRES
- Caporal MORICE Philippe	CSP DREUX
- Caporal WYNS Sébastien	CSP DREUX
- Caporal BEAUTIER Marcel	CSP DREUX
- Caporal CORDIER Franck	CSP DREUX
- Caporal LOUP Emmanuel	CSP DREUX
- Caporal PRAT Pascal	CSP DREUX

- Sapeur LESIEUR Florent
- Sapeur PATUREAU Xavier
- Sapeur VIGOUREUX Clément
- Sapeur BOGARD Nicolas

CSP CHARTRES
CSP CHARTRES
CSP CHARTRES
CSP DREUX

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-70 du 22 janvier 2004 : Equipes cynotechniques 2004

Article 1^{er} : Le sergent CLOSIER Yannick, titulaire de l'unité de valeur CYN 3 par équivalence, assure la fonction de conseiller technique cynotechnique du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Article 2 : Sont déclarées opérationnelles pour la recherche des personnes égarées (technique de questage) pour l'année 2004, les équipes cynotechniques suivantes :

- Sergent CLOSIER Yannick et son chien MAVRIK – TVH 708.
- Caporal RIETZ Jean-Luc et son chien PUNCH – YMU 296.
- Caporal MOINE Cédric et son chien PEO – YEH 768.

Article 3 : Sont déclarées opérationnelles pour la recherche et le sauvetage en décombres pour l'année 2003, les équipes cynotechniques suivantes :

- Sergent CLOSIER Yannick et son chien MAVRIK – TVH 708.
- Caporal RIETZ Jean-Luc et son chien PUNCH – YMU 296.
- Caporal MOINE Cédric et son chien PEO – YEH 768.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-71 du 22 janvier 2004 : Plongeurs – Année 2004

Article 1^{er} : Sont déclarés aptes opérationnels pour l'année 2004 les plongeurs du service d'incendie et de secours d'Eure et Loir dont les noms suivent :

Chefs d'unité :

Adjudant-Chef FAIPEUR Didier
Adjudant LELEU Christophe

CSP Dreux
CSP Dreux

Scaphandriers Autonomes Lègers (SAL) :

Capitaine QUIGNAUX Jean Paul
Capitaine LEBE Alain
Sergent RABOUILLE Gilles
Caporal BREARD Karl
Caporal LECOIN Ludovic
Caporal MONTEIRO DA SILVA Stéphane
Sapeur 1cl TROADEC Michel

CSP Chartres
CSP Chartres
CSP Chartres
CSP Chartres
CSP Chartres
CSP Chartres
CSP Chartres

Major GATEAU Frédéric
Adjudant SUZANNE Daniel
Sergent CATIGNOL Damien
Caporal-Chef GAUDIN Didier
Caporal FAYEMENDY Didier
Caporal STEITS Arnaud

CSP Dreux
CSP Dreux
CSP Dreux
CSP Dreux
CSP Dreux
CSP Dreux

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-86 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Fains la Folie

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de Fains La Folie est dissous à compter du 9 décembre 2003.

Article 2 : La commune de Fains La Folie reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-87 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Bullou

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de BULLOU est dissous à compter du 1^{er} février 2004.

Article 2 : La commune de BULLOU reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-89 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Mézières au Perche

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de MEZIERES AU PERCHE est dissous à compter du 09 décembre 2003.

Article 2 : La commune de MEZIERES AU PERCHE reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-90 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Yèvres

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de YEVRES est dissous à compter du 24 novembre 2003.

Article 2 : La commune de YEVRES reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-91 du 27 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Bazoches en Dunois

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de BAZOCHES EN DUNOIS est dissous à compter du 1^{er} décembre 2003.

Article 2 : La commune de BAZOCHES EN DUNOIS reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-92 du 28 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Saint-Hilaire sur Yerre

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de SAINT HILAIRE SUR YERRE est dissous à compter du 9 décembre 2003.

Article 2 : La commune de SAINT HILAIRE SUR YERRE reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-93 du 28 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Montigny le Chartif

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de MONTIGNY LE CHARTIF est dissous à compter du 7 janvier 2004.

Article 2 : La commune de MONTIGNY LE CHARTIF reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-94 du 28 janvier 2004 : Dissolution du CPI de Vieuvicq – Modificatif

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2003-1140 du 24 novembre 2003 est modifié comme suit :

Le centre de première intervention des sapeurs pompiers de VIEUVICQ est dissous à compter du 22 novembre 2003.

Article 2 : La commune de VIEUVICQ reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-270 du 24 février 2004 : Fusion du CPI de Fains la Folie avec le CI de Viabon

Article 1^{er} : A compter du 9 décembre 2003, le centre de première intervention de FAINS LA FOLIE est fusionné avec le centre d'intervention de VIABON.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de VIABON intervient sur les communes suivantes :

- FAINS LA FOLIE
- GERMIGNONVILLE
- VIABON

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-274 du 25 février 2004 : Fusion du CPI de Mézières au Perche avec le CI de Saint-Avit les Guespières

Article 1^{er} : A compter du 9 décembre 2003, le centre de première intervention de MEZIERES AU PERCHE est fusionné avec le centre d'intervention de SAINT AVIT LES GUESPIERES.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de SAINT AVIT LES GUESPIERES intervient sur les communes suivantes :

- MEZIERES AU PERCHE
- SAINT AVIT LES GUESPIERES

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-276 du 25 février 2004 : Création du CI de Montigny le Chartif

Article 1^{er} : Il est créé à compter du 7 janvier 2004, au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir un centre d'incendie et de secours à MONTIGNY LE CHARTIF, classé "centre de première intervention départemental" qui prendra l'appellation de "centre d'intervention de MONTIGNY LE CHARTIF".

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de MONTIGNY LE CHARTIF intervient sur le territoire communal.

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-277 du 25 février 2004 : Fusion du CPI de la Bazoche en Dunois avec le CI de Varize

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} décembre 2003, le centre de première intervention de LA BAZOCHE EN DUNOIS est fusionné avec le centre d'intervention de VARIZE.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de VARIZE intervient sur les communes suivantes :

- LA BAZOCHE EN DUNOIS
- VARIZE

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-289 du 5 mars 2004 : Fusion du CPI de Vitray en Beauce avec le CI du Gault Saint-Denis

Article 1^{er} : A compter du 18 juillet 2003, le centre de première intervention de VITRAY EN BEAUCE est fusionné avec le centre d'intervention de LE GAULT SAINT DENIS.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de LE GAULT SAINT DENIS intervient sur les communes suivantes :

- LE GAULT SAINT DENIS
- MESLAY LE VIDAME
- VITRAY EN BEAUCE

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-290 du 5 mars 2004 : Fusion du CPI de Vieuvicq avec le CI de Saint-Avit les Guespières

Article 1^{er} : A compter du 22 novembre 2003, le centre de première intervention de VIEUVICQ est fusionné avec le centre d'intervention SAINT AVIT LES GUESPIERES.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de SAINT AVIT LES GUESPIERES intervient sur les communes suivantes :

- VIEUVICQ
- SAINT AVIT LES GUESPIERES

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-293 du 5 mars 2004 : Création du CI de Saint-Hilaire sur Yerre

Article 1^{er} : Il est créé à compter du 9 décembre 2003, au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir un centre d'incendie et de secours à SAINT HILAIRE SUR YERRE, classé "centre de première intervention départemental" qui prendra l'appellation de "centre d'intervention de SAINT HILAIRE SUR YERRE".

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de SAINT HILAIRE SUR YERRE intervient sur le territoire communal.

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-272 du 25 février 2004 : Dissolution du CPI de Baigneaux

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de BAIGNEAUX est dissous à compter du 22 janvier 2004.

Article 2 : La commune de BAIGNEAUX reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-273 du 25 février 2004 : Dissolution du CPI de Tillay le Pèneux

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de TILLAY LE PENEUX est dissous à compter du 22 janvier 2004.

Article 2 : La commune de TILLAY LE PENEUX reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-332 du 16 mars 2004 : Création du CI de Baigneaux

Article 1^{er} : Il est créé à compter du 22 janvier 2004, au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir un centre d'incendie et de secours à BAIGNEAUX, classé "centre de première intervention départemental" qui prendra l'appellation de "centre d'intervention de BAIGNEAUX".

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de BAIGNEAUX intervient sur le territoire communal.

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-333 du 16 mars 2004 : Dissolution du CPI de Guillonville

Article 1^{er} : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de GUILLONVILLE est dissous à compter du 5 mars 2004.

Article 2 : La commune de GUILLONVILLE reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-354 du 24 mars 2004 : Fusion du CPI de Yèvres avec le CS de Brou

Article 1^{er} : A compter du 24 novembre 2003, le centre de première intervention de YEVRES est fusionné avec le centre de secours principal de BROU.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, la commune reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 07/11/83.

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-375 du 31 mars 2004 : Fusion du CPI de Tillay le Pèneux avec le CI de Baigneaux

Article 1^{er} : A compter du 22 janvier 2004, le centre de première intervention de TILLAY LE PENEUX est fusionné avec le centre d'intervention de Baigneaux.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de Baigneaux intervient sur les communes suivantes :

- BAIGNEAUX
- TILLAY LE PENEUX

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-378 du 31 mars 2004 : Fusion du CPI de Guillonville avec le CS d'Orgères en Beauce

Article 1^{er} : A compter du 5 mars 2004, le centre de première intervention de GUILLONVILLE est fusionné avec le centre de secours d'Orgères en Beauce.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en oeuvre opérationnelle départemental, la commune reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 07/11/83.

Le préfet,
Marc CABANE

ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Arrêté n° 2004-137 du 12 février 2004 : Changement de grade.

Article 1er : Monsieur Frédéric GATEAU (matricule n° 976), né le 29 février 1956 à MONTAUBAN (82), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre d'intervention de MAILLEBOIS), est nommé au grade de MAJOR à compter du 2 décembre 2003 (pour régularisation).

Le président,
Claude FAVRAT

Arrêté n° 2004-158 du 12 février 2004 : Changement de grade.

Article 1er : Monsieur Bruno ROGER (matricule n° 1261), né le 7 juillet 1959 à CHÂTEAUDUN (28), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours de CLOYES SUR LE LOIR), est nommé au grade de MAJOR à compter du 2 décembre 2003 (pour régularisation).

Le président,
Claude FAVRAT

ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Arrêté n° 2003-1456 du 16 décembre 2003 : Fin de fonctions.

Article 1^{er} - A compter du 20 mars 2004, il est mis fin aux fonctions par limite d'âge après prolongation, de monsieur Jacques BARAINE (matricule n° 225), né le 21 mars 1947 à ANET (28), LIEUTENANT de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre de secours d'ANET. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2. - L'intéressé est nommé CAPITAINE-HONORAIRE à compter du 20 mars 2004.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-1457 du 31 décembre 2003 : Résiliation d'engagement.

Article 1^{er} - La demande de résiliation d'engagement de monsieur James PAPIN (matricule n° 674), né le 25 août 1952 à LAVARE (72), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre d'intervention de LA BAZOCHE GOUET, est acceptée à compter du 31 décembre 2003. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-84 du 28 janvier 2004 : Nomination du chef de centre du CI de Le Thieulin.

Article 1^{er} : A compter du 11 août 2003, monsieur Luc CHRETIEN (matricule n° 1748), né le 18 septembre 1965 à NOGENT LE ROTROU (28), est chargé des fonctions de chef de centre (centre d'intervention de LE THIEULIN) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2004-102 du 11 février 2004 : Nomination par intérim du chef de centre du CI de La Bazoches Gouët.

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2004, monsieur Jean-François ANNE (matricule n° 1216), né le 12 novembre 1958 à CAEN (14), est nommé chef de centre (centre d'intervention de LA BAZOCHE GOUET), par intérim, au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° B-2004-116 du 17 février 2004 : Recrutement d'un sapeur pompier professionnel.

Article 1^{er} : Monsieur HELOU Didier, né le 2 septembre 1979 à Sainte Clotilde (La Réunion) est RECRUTE au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir (affectation CHARTRES – matricule 5145) au grade de LIEUTENANT STAGIAIRE à compter du 1^{er} MARS 2004.

Article 2. - L'intéressé est classé au 1^{er} ECHELON de son grade et percevra un traitement afférent à l'indice brut 379 – indice **majoré 348** (valeur 01/01/2002).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-211 du 12 février 2004 : Changement de grade.

Article 1^{er} : Monsieur Carlos RAMOS CARVALHIDO (matricule n° 1344), né le 21 juin 1960 à VIANA DO CASTELO (PORTUGAL), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours de LUCE), est nommé au grade de LIEUTENANT à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-212 du 12 février 2004 : Changement de grade.

Article 1^{er} : Monsieur Didier BOULAY (matricule n° 1562), né le 8 mars 1963 à LUIGNY(28), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours d'AUTHON DU PERCHE), est nommé au grade de LIEUTENANT à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-213 du 12 février 2004 : Changement de grade.

Article 1^{er} : Monsieur Michel FOUGERAY (matricule n° 620), né le 3 décembre 1951 à SAINT REMY SUR AVRE (28), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours de SAINT REMY SUR AVRE), est nommé au grade de LIEUTENANT à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-214 du 12 février 2004 : Changement de grade.

Article 1^{er} : Monsieur Lucien GLOTIN (matricule n° 314), né le 28 mai 1948 à DAMMARIE (28), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours principal de CHARTRES), est nommé au grade de LIEUTENANT à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-215 du 12 février 2004 : Changement de grade.

Article 1^{er} : Monsieur Didier ROUSSEAU (matricule n° 1230), né le 26 février 1959 à NOGENT LE ROTROU (28), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir, chef du centre de secours de THIRON GARDAIS, est nommé au grade de LIEUTENANT à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-242 du 26 février 2004 : Nomination du chef de centre du CI de Saint-Avit les Guespières.

Article 1^{er} : A compter du 17 novembre 2003, monsieur Jean-Paul BOURDELAS (matricule n°419), né le 13 octobre 1949 à MONTIGNY LE CHARTIF (28), est chargé des fonctions de chef de centre (centre d'intervention de SAINT AVIT LES GUESPIERES) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-243 du 26 février 2004 : Nomination du chef de centre du CI de Faverolles.

Article 1^{er} : A compter du 6 octobre 2003, monsieur Bernard EVETTE (matricule n°1288), né le 2 novembre 1959 à DREUX (28), est nommé chef de centre (centre d'intervention de FAVEROLLES) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-244 du 26 février 2004 : Résiliation d'engagement.

Article 1^{er} : La demande de résiliation d'engagement de monsieur Xavier BOUTILLON (matricule n° 1693), né le 18 décembre 1964 à PARIS (XIV), MEDECIN-CAPITAINE de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (service de santé et de secours médical), est acceptée à compter du 03 janvier 2004. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-245 du 26 février 2004 : Résiliation d'engagement.

Article 1^{er} : La demande de résiliation d'engagement de monsieur Jacques MAZIERES (matricule n° 904), né le 14 avril 1955 à GOURDON (46), MEDECIN-CAPITAINE de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (service de santé et de secours médical), est acceptée à compter du 30 avril 2004. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-267 du 10 mars 2004 : Changement de grade.

Article 1^{er} : Monsieur Christian D'HERVE (matricule n° 1472), né le 19 janvier 1962 à PLOMODIERN (29), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours principal de DREUX), est nommé au grade de LIEUTENANT à compter du 1^{er} janvier 2004 (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-284 du 15 mars 2004 : Nomination du chef du CI de Montigny le Chartif.

Article 1^{er} : A compter du 7 janvier 2004, monsieur Jean-Paul HUET (matricule n° 1010), né le 17 juillet 1956 à MEREGLISE (28), est nommé chef de centre (centre d'intervention de MONTIGNY LE CHARTIF) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de sergent de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-288 du 11 mars 2004 : Changement de grade.

Article 1^{er} : Monsieur Jérôme VAUGER (matricule n° 3099), né le 28 mai 1971 à CREPY EN VALOIS (60), ADJUDANT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours d'AUNEAU), est nommé au grade de LIEUTENANT à compter du 1^{er} janvier 2004 (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-346 du 29 mars 2004 : Régularisation.

Article 1^{er} : A compter du 9 décembre 2003, monsieur Michel GALARD (matricule n° 664), né le 18 juin 1952 à LE POISLAY (41), est chargé des fonctions de chef de centre (centre d'intervention de SAINT HILAIRE SUR YERRE) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de SAPEUR 1^{ère} CLASSE de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-362 du 6 avril 2004 : Résiliation d'engagement.

ARTICLE 1^{er} - La demande de résiliation d'engagement de monsieur Marc-Henri LEMAIRE (matricule n° 317), né le 18 juin 1948 à CASABLANCA (MAROC), MEDECIN-CAPITAINE de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (service de santé et de secours médical), est acceptée à compter du 18 juin 2004. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-434 du 15 avril 2004 : Nomination du chef du CI de Viabon. Régularisation.

ARTICLE 1^{er} - A compter du 9 décembre 2003, monsieur Guy TRUBERT (matricule n° 115), né le 25 juin 1945 à LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE (28), est nommé chef de centre (centre d'intervention de VIABON) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade d'ADJUDANT de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-435 du 20 avril 2004 : Nomination du chef du CS de Saint-Rémy sur Avre.

ARTICLE 1^{er} - A compter du 15 avril 2004, monsieur Michel FOUGERAY (matricule n° 620), né le 03 décembre 1951 à SAINT REMY SUR AVRE (28), est nommé chef de centre (centre de secours de SAINT REMY SUR AVRE) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de LIEUTENANT de sapeurs-pompiers volontaires.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-436 du 20 avril 2004 : Nomination du chef du CS d'Anet.

ARTICLE 1^{er} - A compter du 21 mars 2004, monsieur Bernard KOBIELA (matricule n° 588), né le 03 juillet 1951 à PLAISIR (78), est nommé chef de centre (centre de secours d'ANET) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de LIEUTENANT de sapeurs-pompiers volontaires.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-437 du 20 avril 2004 : Nomination du chef du CI de Fresnay l'Evêque.

ARTICLE 1^{er} - A compter du 17 novembre 2003, monsieur Jean-Marie MINEAU (matricule n° 1223), né le 23 janvier 1959 à GUILLEVILLE (28), est nommé chef de centre (centre d'intervention de FRESNAY L'EVEQUE) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de SERGENT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires.

Le président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le préfet,
Marc CABANE

ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MADAME OU MONSIEUR LE MAIRE

Arrêté n° 2004-97 du 4 février 2004 : Radiation des contrôles.

Article 1^{er} : A compter du 17 décembre 2003, il est mis fin aux fonctions par limite d'âge, de monsieur Chantal BINOIST (matricule n° 359), né le 17 décembre 1948 à BULLOU (28), ADJUDANT de sapeurs-pompiers volontaires, chef du centre de première intervention de BULLOU. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date (pour régularisation).

Le maire,

Le préfet,
Marc CABANE

Arrêté n° 2004-336 du 29 mars 2004 : Radiation des contrôles.

Article 1^{er} : A compter du 7 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions par limite d'âge (après prolongation), de monsieur Michel VARET (matricule n° 199), né le 7 novembre 1946 à LOUVILLE LA CHENARD (28), ADJUDANT de sapeurs-pompiers volontaires, chef du centre de première intervention de LOUVILLE LA CHENARD. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date (pour régularisation).

Article 2. - L'intéressé est nommé ADJUDANT-CHEF-HONORAIRE à compter du 9 novembre 2003.

Le maire,

Le préfet,
Marc CABANE